

Compte rendu de séance

Séance du 29 Mai 2015

L' an 2015 et le 29 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. CHEREAU Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, Mme MARIAUD Patricia, M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard

Excusé ayant donné procuration : M. HARDY Yannick à Mme LEROY Edith

Absente : Mme JOUIN Nicole

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 21/05/2015

Date d'affichage : 22/05/2015

A été nommé secrétaire : M. GODREAU Bruno

Objets des délibérations

SOMMAIRE

- Restauration et l'entretien du Long, de la Dême – Plan de financement prévisionnel du contrat territorial - 2015/067
- Restauration et l'entretien du Long, de la Dême – Réalisation des travaux contrat territorial - 2015/068
- Programme de voirie 2015 de la Commune - Groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Val du Loir – Commission d'ouverture d'attribution des marchés – Désignation des délégués - 2015/069
- Profil de baignade – Camping - 2015/070
- Assurance véhicule DACIA - 2015/071
- Maison sise "5 Chemin de la Demée" – Location
Annule et remplace la délibération n° 2014/161 du 28 novembre 2014
- 2015/072
- Location terrain A n° 148 « Le Bourg » - 2015/073
- Location parcelle YH n° 11 « Les Varennes » - 2015/074
- Vente de Frênes - 2015/075
- Association "La Clef aux Champs" - Subvention 2015 - 2015/076
- Office Municipal des Sports et des Loisirs - Montoire sur le Loir - Demande d'aide financière pour le Club de Rugby de Montoire pour financer l'encadrement d'un jeune Marçonnais - 2015/077
- Service de l'Assainissement - Rapport annuel 2014 du délégataire VEOLIA - 2015/078
- Convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'assainissement dans le domaine privé - 2015/079
- Formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) - Convention de stage avec le Centre Social du Val de Loir - 2015/080
- Aliénation d'un bien sis "L'Huilerie" soumis au Droit de Préemption Urbain - 2015/081

**Restauration et l'entretien du Long, de la Dême – Plan de financement prévisionnel du contrat territorial
réf : 2015/067**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le tableau de financement prévisionnel des actions prévues sur la Commune dans le contrat territorial pour la restauration et l'entretien du Long, de la Dême ainsi que leurs affluents, ainsi que sur la part restant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le tableau de financement prévisionnel des actions prévues sur la Commune dans le contrat territorial pour la restauration et l'entretien du Long, de la Dême ainsi que leurs affluents sur le territoires de la Commune de Marçon ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Restauration et l'entretien du Long, de la Dême – Réalisation des travaux contrat territorial
réf : 2015/068**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour que les travaux prévus dans le contrat territorial pour la restauration et l'entretien du Long, de la Dême ainsi que leurs affluents sur l'ensemble de leur bassin versant, dans le respect du Code de l'environnement, (après que celui-ci ait été accepté et voté au sein de chaque Commune), soient réalisés par la Communauté de Communes de Racan.

Après déduction des subventions, le coût des travaux prévus dans le contrat, sera à la charge de la Commune concernée par les travaux, où des propriétaires riverains, selon le type de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter que la Communauté de Communes de Racan réalise les travaux du contrat territorial pour la restauration et l'entretien du Long, de la Dême ainsi que leurs affluents sur le territoire de la Commune de Marçon ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Programme de voirie 2015 de la Commune - Groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Val du Loir – Commission d'ouverture d'attribution des marchés – Désignation des délégués
réf : 2015/069**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015 acceptant la réalisation d'un programme de travaux de voirie sur des voies non communautaires avec la Communauté de Communes du Val du Loir (CCVL) et les Communes membres intéressées dans le cadre d'un groupement de commandes ;

Vu la création d'une Commission d'ouverture d'attribution des marchés ;

Considérant la nécessité de désigner des membres qui siègent à la Commission d'ouverture d'attribution des marchés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a élu les délégués suivants qui siégeront à la Commission d'ouverture d'attribution des marchés :

- M. Francis DAUDIN et Mme Monique TROTIN, en qualité de délégués titulaires
- Mme Emilie SINNAEVE et M. Jean-Yves RICHARD, en qualité de délégués suppléants.

Ladite Commission sera présidée par M. François RONCIERE, Président de la CCVL, coordonnateur du groupement de commandes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Profil de baignade – Camping
réf : 2015/070

Par délibération du 24 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé d'engager une étude pour l'élaboration du profil de baignade de la plage du camping, qui sera intégrée au profil de baignade de la plage publique de la base de loisirs, pour un montant de 2 700 € HT, suite à la demande de l'Agence Régionale de Santé.

La Société MINYVEL ENVIRONNEMENT en date du 11 mai 2015 a présenté une nouvelle proposition avec un profil de baignade de la plage du camping, intégrant une bathymétrie globale avec prélèvements et analyses de sédiments. Le montant de la proposition s'élève à 5 670 € HT (6 804 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler la délibération du 24 avril 2015 engageant une étude pour le profil de baignade de la plage du camping ;
- d'engager une étude pour l'élaboration du profil de baignade de la plage du camping pour un montant de 5 670 € HT (6 804 € TTC) comprenant une bathymétrie globale avec prélèvements et analyses de sédiments.
- d'accepter le plan de financement suivant :

Dépenses HT	5 670 €
Recettes	
Subvention Agence de l'Eau	2 835 €
Fonds propres Commune	<u>2 835 €</u>
Total	5 670 €

- de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau au taux de 50 %, à savoir 2 835 € HT pour financer le profil de baignade de la plage du camping ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires au Budget du Camping – Exercice 2015 au titre de la Décision Modificative n° 1 comme suit :

Section d'investissement – Dépenses

C/2031 Frais d'études	+ 5 670€
C/2313 Constructions	- 2 835€

Section d'investissement – Recettes

C/1318 – Subventions autres	2 835 €
-----------------------------	---------

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Assurance véhicule DACIA
réf : 2015/071

Vu l'acquisition d'un véhicule neuf utilitaire DACIA,

Vu les propositions en date du 7 mai 2015 des Assurances MMA – Agence Pascal DENIS pour l'assurance du véhicule DACIA,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir la proposition du 7 mai 2015 des Assurances MMA – Agence Pascal DENIS, 2 rue Carnot 72340 La Chartre-sur-le-Loir, pour un montant de 429 € TTC par an pour l'assurance du véhicule DACIA immatriculé DQ-511-NX ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Maison sise "5 Chemin de la Demée" – Location
Annule et remplace la délibération n° 2014/161 du 28 novembre 2014
réf : 2015/072

Vu l'acquisition par la Commune du bien immobilier comprenant une maison d'habitation, cadastré AB 274 sis à Marçon "5 Chemin de la Demée" par acte en date du 28 octobre 2014 ;

Vu la délibération n°2014/161 du Conseil Municipal du 28 novembre 2014 relative à la location de la maison sise « 5 chemin de la Demée » et notamment le prix du loyer ;

Considérant que le prix du loyer est trop élevé ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler la délibération n° 2014/161 du Conseil Municipal du 28 novembre 2014 ;
- de louer la maison d'habitation sise 5 chemin de la Demée ;
- de fixer le loyer mensuel à 470 € ;
- de fixer la durée du bail de location à 3 ans ;
- d'autoriser le Maire à signer le bail de location correspondant avec Mme Alexandra BARBIER à compter du 1er juillet 2015.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Location terrain A n° 148 « Le Bourg »
réf : 2015/073

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de mettre à disposition, à titre gratuit, de Mme Chantal PICHON domiciliée à Marçon – 12 « La Croix Caseau », le terrain cadastré n° 148 « Le Bourg » pour faire un potager dans le cadre des activités périscolaires.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Location parcelle YH n° 11 « Les Varennes »
réf : 2015/074

M. le Maire rappelle que la parcelle YH n° 11 sise « Les Varennes » était louée à Mme Ambre PETIOT jusqu'au 15 mai 2015. Cette dernière n'a pas souhaité renouveler la location.

Vu la proposition de M. LHUILLIER, représentant de la Société « Les Belles y Viennent » d'acheter le foin de la parcelle YH n° 11 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre pour l'année 2015, le foin de la parcelle YH n° 11 d'une superficie de 1 ha 39 a 60 ca sise « Les Varennes » à la Société Les Belles y viennent », représentée par M. LHUILLIER dont le siège social est à La Chartre-sur-le-Loir (Sarthe) au prix de 100 € l'hectare.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vente de Frênes
réf : 2015/075

Vu la proposition en date du 27 avril 2015 de Marin Bois Energie d'acheter quatre frênes avec branchage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre quatre frênes avec branchage à Marin Bois Energie, dont le siège social sis à Château-du-Loir - 36 rue du Grand Douai, au prix forfaitaire de 120 € Nets.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Association "La Clef aux Champs" - Subvention 2015
réf : 2015/076

Vu la délibération n° 2015/020 en date du 27 février 2015 décidant d'allouer une subvention à l'Association « La Clef aux Champs » au titre de l'exercice 2015 ;

Vu la lettre de l'Association « La Clef aux Champs » en date du 30 avril 2015 renonçant à la subvention de l'année 2015 d'un montant de 50 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la subvention de l'année 2015 votée le 27 février 2015 pour l'Association « La Clef aux Champs ».

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Office Municipal des Sports et des Loisirs - Montoire sur le Loir - Demande d'aide financière pour le Club de Rugby de Montoire pour financer l'encadrement d'un jeune Marçonnais
réf : 2015/077

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux, la lettre en date du 5 mai 2015 de l'Office Municipal des Sports et des Loisirs sise à Montoire sur le Loir, sollicitant une aide financière pour le Club de Rugby de Montoire pour financer l'encadrement d'un jeune Marçonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer à l'attribution d'une subvention au Club de Rugby de Montoire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Service de l'Assainissement - Rapport annuel 2014 du délégataire VEOLIA
réf : 2015/078

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport annuel de VEOLIA relatif au Service de l'Assainissement pour l'année 2014.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'assainissement dans le domaine privé
réf : 2015/079

Vu l'exposé de M. le Maire sur le passage d'une canalisation d'assainissement dans la propriété appartenant à M. et Mme ROSS, sise « Les Bodines » ;

Considérant la nécessité de conclure une convention de servitude de passage d'une canalisation d'assainissement avec M. et Mme ROSS .

Vu le projet de convention établi par la Société VEOLIA ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de servitude de passage d'une canalisation d'assainissement au lieu-dit « Les Bodines », dans la propriété cadastrée A n° 1210 et appartenant à M. et Mme ROSS ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante et tout autre document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) - Convention de stage avec le Centre Social du Val de Loir
réf : 2015/080

M. le Maire rappelle que la Commune a pris en charge la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) suivie par Mme Françoise BUSSY, adjoint d'animation.

Outre la formation générale, Mme Françoise BUSSY doit faire un stage pratique.

Le Centre Social du Val du Loir de la Chartre-sur-le-Loir accepte de prendre en stage Mme Françoise BUSSY pour la période du 6 juillet 2015 au 31 juillet 2015, au sein de leur accueil de loisirs.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Mme Françoise BUSSY, adjoint d'animation contractuel, à effectuer un stage pratique dans le cadre de sa formation BAFD, au Centre Social du Val du Loir de la Chartre-sur-le-Loir à raison de 15 journées de travail pour la période du 6 juillet 2015 au 31 juillet 2015. Cette formation est gratuite.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de stage correspondante.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Aliénation d'un bien sis "L'Huilerie" soumis au Droit de Prémption Urbain
réf : 2015/081

En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant la demande d'Aliénation d'un bien sis L'Huilerie soumis au Droit de Prémption Urbain.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant aux Consorts CHEVALIER et soumis au Droit de Prémption Urbain :

- bien cadastré ZA n° 92 sis L'Huilerie d'une superficie de 2 a 88 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de prémption urbain pour ledit bien.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Décisions du Maire

Achat de deux pédalos

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision en date du 6 mai 2015, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, le devis n° SO362 du 6 mai 2015 de la Société PROFIL NATURE, dont le siège social est à Fere en Tardenois (02310) - Moulin de Rollequin, a été retenue pour l'achat de deux pédalos destinés à l'activité pédalos à la base de loisirs, pour un montant de 2 133,34 € H.T., soit 2 560,01 € TTC.

Achat d'un barnum et de mobilier pour les tentes de couchage

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision en date du 6 mai 2015, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, le devis n° DE15475 du 3 mai 2015 de la EURL - E Choppes - Revendeur Trigano, dont le siège social est à Annecy (74000), 10 avenue du Coteau, a été retenue pour l'acquisition d'un barnum (tente) pour un montant de 3 271,80 € TTC et du mobilier pour les deux tentes de couchage comprenant 20 lits de camps et deux tapis de sol pour un montant de 1 389,60 € TTC auxquels s'ajoutent l'écotaxe de 7,92 €, soit un montant total TTC de 4 669,32 € (montant HT : 3 891,10 €).

Projet Commune nouvelle

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val du Loir a débattu en réunion le 28 mai 2015 à Beaumont-sur-Dême, de la charte de la Commune Nouvelle ; ce texte n'a pas de valeur juridique. Le Conseil délibérera le 4 juin 2015 en réunion à Ruillé sur Loir de la transformation ou non en Commune Nouvelle au 1er janvier 2016.

Les Conseils Municipaux auront 3 mois pour délibérer de leur accord ou non.

Si le oui l'emporte tous les comptes seront arrêtés au 1^{er} octobre 2015.

Si un seul Conseil Municipal s'y oppose, il y a référendum sur accord de Mme la Préfète, sinon il faut l'accord de six Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population soit 4 600 habitants sur les 6 900 habitants.

Nous avons prévu une réunion le 17 juin 2015 de consultation de la population de Marçon sur l'avenir de notre Commune. Vu les interrogations de la population, la Commune Nouvelle sera l'un des sujets principaux d'information.

Personnel communal - Ratio "Promus Promouvables"

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux, que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, le Conseil Municipal fixe après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Par délibération n° 2011/18 en date du 21 février 2011, le Conseil Municipal a fixé le ratio commun à tous les grades d'emplois à 100 % pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur pour l'année 2011 et les années suivantes.

Vu les élections municipales de mars 2014, M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'émettre leur proposition qui sera transmise au Comité Technique Paritaire pour avis. La délibération du Conseil Municipal interviendra après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal propose de fixer le ratio commun à tous les grades d'emplois à 100 % pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur pour l'année 2015 et les années suivantes.

Cette proposition sera soumise au Comité Technique Paritaire pour avis.

Commission des Travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission des Travaux fait le point des travaux suivants :

- Camping, travaux d'accessibilité aux handicapés, la barrière de protection pour la rampe d'accès au chalet d'accueil et le cheminement jusqu'au parking handicapés sont en cours de réalisation.

- Espace de loisirs, les travaux d'entretien du court de tennis n°2 sont terminés, le remplacement des chauffe-eau du foot est en cours.

- M. Claude COCHONNEAU demande à reprendre, après la saison d'été, pour son bâtiment agricole, les caillbotis installés devant le poste de secours prêtés lors de son installation. Le Conseil Municipal a donné son accord.

Commission de la Voirie

M. Francis DAUDIN, Vice-Président de la Commission Voirie informe les Conseillers Municipaux des travaux suivants :

- Fauchage des bernes des VC en cours par l'entreprise RICHARD Frédéric

- Travaux Courtiron et RD 305 ont commencés.

- Déplacement des panneaux d'agglomération sur RD305 est lancé, avec ensuite la création d'un passage piétons.

Commission Scolaire

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission fait le point sur la présentation des ateliers périscolaires. Elle rappelle la fête des écoles le 27 juin 2015.

Elle porte à la connaissance des Conseillers Municipaux, la lettre de l'Inspecteur d'Académie du 22 mai 2015.

Une action sur la classe supprimée aura lieu lundi 8 juin à 18 h 30 à la Mairie.

Commission Culture, Animation, Tourisme

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Culture, Animation, Tourisme fait état des points suivants :

- 200 visiteurs lors de l'exposition des Artistes locaux du 1^{er} au 3 mai 2015.
- mise en place de la saison
- point presse le 20 juin 2015 à 11 h 00 à la Salle d'Animation
- premier camp dans les tentes le 9 juin 2015
- arrivée des pédalos cette semaine
- le site Internet est piraté.

Questions diverses

Service de l'Assainissement – Station d'épuration : M. le Maire présente le Rapport 2014 de Synthèse de l'autosurveillance de la station d'épuration effectué par le SATESE de la Sarthe.

Cantine Le Corbusier - Projet de classement Monument historique : M. le Maire rappelle la proposition de la Direction Régionale des Affaires culturelles sur le projet de classement de la Cantine LE CORBUSIER en Monument historique.

Travaux de réhabilitation des bâtiments communaux –chaufferie - dans le cadre des économies d'énergie : M. le Maire rappelle le mail du 27 mars 2015 de Yannick BEAUJARD, animatrice Bois énergie – CIVAM agriculture durable.

Ce projet peut faire l'objet d'un subventionnement de la Région pour financer ces travaux en complément du Nouveau Contrat Territorial et de la DETR.

Loi NOTre : M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux du mail du 9 mai 2015 de l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe sur la campagne de mobilisation des élus contre la loi NOTre.

Subventions 2015 : Remerciements

Les Amis du Barrage de Coëmont

Cie des Archers des Varennes et communication du compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 mai 2015.

Cotisations 2015 pour adhésion : Remerciement de la Fondation du Patrimoine.

Logement : M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers municipaux l'article de Maire Info (AMF) "le Gouvernement va aider les communes modestes qui bâtissent dès le second semestre 2015".

Les informations des mails du 10 avril 2015 et du 4 mai 2015 de Breizh Loire Racing Team Motocross – News letter sont communiquées aux Conseillers Municipaux.

La séance est levée à 22 heures 40 minutes.